

**CONSEIL D'ETABLISSEMENT  
DE L'ETABLISSEMENT PRIMAIRE ET SECONDAIRE DE  
CHATEAU-D'OEX – PAYS-D'ENHAUT**

**PROCES-VERBAL n° 44 du 18 SEPTEMBRE 2024**

---

Présences : **Autorités communales** : Mme Annie Blum, M. Pascal Berruex.

**Parents d'élèves** : Mme Isabel Illanes et MM. Sébastien Martin et Jean-Claude Racine.

**Milieux et organisations concernés par la vie de l'établissement** : Mmes Christine Casucci et Anne-Christine Strigens, M. Raymond Vuadens

**Professionnels actifs au sein de l'établissement** : Mmes Véronique Bourret et Darcy Mottier.

Excusées : Mme Dorothée Ramel, présidente du Conseil et représentante des autorités communales  
Mme Nicole Rosat, représentante des professionnels actifs au sein de l'établissement.

## **1. Accueil**

M. Vuadens officie en tant que vice-président en l'absence de Mme Ramel, présidente. Il ouvre ce premier Conseil de l'année scolaire en souhaitant la bienvenue à chacun. L'ordre du jour proposé est adopté, à l'exception du point 6, les délégués n'ayant pas encore nommé leur président.e et leur vice-président.e.

## **2. Procès-verbal de la séance du 24 avril 2024**

Le procès-verbal de la séance du 24 avril 2024 est adopté par tous les conseillers présents avec remerciements à son auteure. Une fois approuvé, le procès-verbal devient public et est déposé sur le site de l'établissement, à disposition de chacun.

## **3. Soirée parents du 24 septembre 2024 : organisation de la délégation du Conseil**

Mme Mottier, Directrice, explique aux conseillers le déroulement de la soirée parents de 7<sup>e</sup> à 11<sup>e</sup> du 24 septembre prochain. Comme cela avait déjà été discuté précédemment, il serait souhaitable qu'une délégation du Conseil d'établissement y participe. La première partie aura lieu dans les salles de classes, puis la deuxième partie en commun dans le hall d'entrée du Collège Henchoz. Chaque intervenant aura un badge. Il est proposé qu'il y ait une table dans le hall pour le Conseil d'établissement ; où pourraient se tenir ses représentants. Plusieurs conseillers s'annoncent présents et disponibles ce soir-là : Mme Christine Casucci, MM. Sébastien Martin et Jean-Claude Racine.

## **4. GT « Chemin de l'école » : avancement des projets**

M. Berruex explique que le groupe de travail ne s'est pas réuni depuis le dernier conseil. Mme Bourret a commandé comme convenu les 600 autocollants Titeuf et les 300 jeux qui s'adressent aux 7-9 ans. Elle a également pris contact avec la Prévention Routière afin de demander si les grands Titeufs existaient pour les installer près des chemins des écoles à titre préventif. Malheureusement, ce n'est pas le cas, il faudrait les faire réaliser et qu'ils soient résistants à la météo. Les conseillers suggèrent d'aller en repérage à l'AlpenRuhe à Saanen, où il y a des objets en bois résistants. Le GT doit encore définir combien il en faudrait et où les placer.

La discussion porte ensuite sur la manière dont la distribution s'organisera. Les conseillers proposent de joindre au matériel une lettre du Conseil d'établissement, signée par les conseillers, expliquant le but de la démarche et rappelant les notions de sécurité des enfants sur le chemin de l'école. Le courrier pourrait aussi demander aux parents de prendre un moment pour faire le jeu avec leurs enfants.

Certains conseillers estiment qu'il faudrait également une prévention vis-à-vis des automobilistes, pas seulement des parents et de leurs enfants. Il est rappelé qu'il y toujours la campagne de prévention du TCS à chaque rentrée scolaire. La gendarmerie a été là durant plusieurs jours à la rentrée, et les agents distribuaient des disques de parage avec un logo rappelant que c'était la rentrée.

En ce qui concerne les grands Titeufs, Mme Bourret va se renseigner pour les coûts. Une conseillère s'inquiète également des droits d'utilisation car le personnage de Titeuf est sans doute protégé, particulièrement dans le cadre d'une utilisation publique. Mme Bourret présentera les résultats de ses recherches lors du prochain conseil.

Mme Bourret remet aux conseillers des documents du BPA (Bureau de Prévention des Accidents) qui ont été distribués aux enfants 1 à 8P, ainsi que des documents concernant le pédisbus aux enfants de 1 à 3P. Les conseillers saluent l'incitation d'apprendre à se déplacer ensemble, car le chemin de l'école et le pédisbus sont deux thèmes étroitement liés.

## **5. GT « Aménagements des cours d'école » : avancement des projets**

La parole est à Mme Mottier qui souhaite tout d'abord remercier Mme Cathy Mott pour tout le travail effectué au sein de ce groupe de travail ainsi que pour le travail de relais avec la Fondation Radix. En effet, Mme Mott a démissionné et débuté un autre emploi durant l'été 2024 et a par conséquent perdu son statut de représentante des associations en lien avec la Petite Enfance au sein du Conseil. Jusqu'à nouvel ordre, elle est remplacée par Mme Anne-Christine Strigens, Directrice de l'UAPE Le Yéti.

Mme Mottier explique aux conseillers que la Fondation va verser Fr. 40'000.— pour le projet d'aménagement de cour d'école. M. Berruex complète en expliquant que le projet va désormais sortir du cadre du Conseil d'établissement, et être porté par l'école en collaboration avec la Commune de Château-d'Oex.

La première réunion avec la Fondation, avec des échanges très riches, a déjà eu lieu. Mmes Mottier et Illanes ainsi que M. Berruex étaient présents, de même que les représentantes en charge de la durabilité à l'école, Mmes Marie-Jeanne Bonzon et Diane Cherix, enseignantes. Le projet des élèves, magnifique et axé sur la durabilité, a retenu l'attention de Radix. Mme Mottier souhaite savoir si un.e conseiller.e souhaite rejoindre Mme Illanes dans le cadre du projet afin de l'épauler suite au départ de Mme Mott ? Mmes Strigens et Casucci confirment leur intérêt. Mme Illanes se dit soulagée car elle a énormément apprécié et pu compter sur Mme Mott ; elle ne s'imaginait pas travailler seule dans ce contexte-là.

Le projet des élèves n'est pas tout à fait identique à celui qui a été présenté au Conseil. Les attentes et besoins doivent encore être clarifiés avant d'organiser une rencontre avec toutes les parties et de discuter finances. Radix octroie un délai de deux ans. L'équipe aimerait par conséquent avancer vite. La Fondation a proposé à Mme Illanes, sans obligation, de réaliser les plans, ce qu'elle a décliné. Elle préférerait que quelqu'un d'autre puisse s'en charger car elle n'a pas le temps disponible pour pouvoir le faire. Elle se dit très contente de participer et d'aider, mais ne veut pas porter de responsabilité. M. Berruex n'est pas certain que la commune ait les ressources humaines pour pouvoir le faire, mais cela va être discuté.

Une première séance, interne à l'école, sera planifiée dans un premier temps afin de mettre les choses à plat et de s'assurer que chaque partie a les mêmes attentes. Puis les autres personnes concernées seront conviées aux séances suivantes. Mmes Bonzon et Cherix sont également les déléguées pour le lien avec le Parc Naturel Régional, qui a d'ores et déjà proposé son aide. Le Groupement Forestier pourrait également être mis à contribution. Une deuxième séance intitulée « kick off » est celle durant laquelle les différents projets vont se discuter. Rien ne sera mis de côté, les idées seront mises sur la table. Les conseillers demandent si Radix propose aussi de mettre des personnes à contribution pour aiguiller et travailler le projet, ce qui est bien le cas à partir de la séance « kick off ».

Les plans, une fois réalisés, seront mis à disposition de la Commune de Château-d'Oex qui prendra ensuite la responsabilité du suivi. Il y aura des devis pour les coûts.

Les conseillers sont heureux et enthousiasmés que ce projet, qui a démarré autour de la table du Conseil d'établissement, soit lancé et mené à terme dans le but d'améliorer la vie des enfants. M. Vuadens conclut ce point de l'ordre du jour en résumant que le conseil sera désormais informé de la suite des événements, mais ne fonctionnera plus en tant que groupe de travail.

## **6. Conseil des élèves : la parole aux délégués**

Ce point reporté à la prochaine séance, une fois que le conseil des élèves aura élus ses représentants.

## 7. Tour de table

- M. Martin demande des renseignements au sujet de la salle de musique du Collège Henchoz et de son emploi. Il relate que parfois les professeurs de l'école de musique ne peuvent pas l'employer parce qu'il y a des réunions. Les représentantes de l'établissement le confirment : certaines dates ne sont effectivement pas disponibles, la priorité est à l'école. Toutefois, une fois le planning scolaire annuel établi, la salle est mise à disposition le reste du temps. Il est sans doute nécessaire d'affiner les demandes de l'école de musique. Les réservations de salle sont suivies et gérées par Mme Bourret, elle discutera avec la secrétaire de l'école de musique afin de comprendre ce qui a posé problème.
- Mme Blum réitère un voeu déjà émis dans le passé, à savoir que les représentants des sociétés de musique puissent passer dans les classes 1-2P afin de présenter les instruments. Il semble que cela soit autorisé dans le canton de Fribourg. Mme Mottier confirme que ce n'est pas le cas dans le canton de Vaud pour l'instant et relate que lors d'un récent séjour en France, elle a pu assister à une formidable initiative des sociétés locales, qui organisaient une présentation où les enfants intéressés pouvaient tester les instruments. Il y avait de la musique et des tables, c'était presque comme une fête villageoise, mais avec des bulletins d'inscriptions et des animations musicales. Elle rappelle que toutes les associations ou sociétés pourraient considérer leur activité intéressante et demander ensuite une intervention dans les classes. Malgré ses explications, certains conseillers trouvent aberrant que les sociétés ne puissent pas faire de publicité dans les classes et estiment qu'il en va de la survie des associations. Mme Mottier leur conseille de prendre contact avec leurs députés afin que ces discussions soient portées au Grand Conseil. En effet, il faut se préparer si on veut qu'une loi change, il y a une procédure et une façon de faire. D'autres conseillers s'interrogent sur la pertinence de la question : est-ce bien le rôle de l'école d'assumer la responsabilité de la survie des sociétés - une conseillère en relève le nombre considérable au Pays-d'Enhaut -, qui vont toutes s'estimer légitimes dans leurs démarches. Comment ensuite gérer qui intervient quand dans le cadre scolaire tout en respectant le travail des enseignants et leurs programmes souvent extrêmement chargés. Ces conseillers constatent qu'aujourd'hui, de plus en plus de choses sont attendues de la part de l'école, dont ce n'est pourtant pas le rôle. Le Conseil n'est pas d'un avis unanime quant à la pertinence de ces interventions en classe. Par conséquent, la discussion est conclue par un encouragement aux personnes mécontentes de se mettre en rapport avec leurs députés. Les articles de loi mis en cause seront transmis par Mme Mottier à Mme Blum et M. Martin.
- Mme Mottier tient à remercier le Conseil d'avoir accepté le changement d'horaire permettant d'allonger le temps de récréation. L'action « Bouger à la récré » est en place, une ludothèque sportive a été constituée par la doyenne Mme Sarah Zulauff. Grâce à une somme versée par l'unité PSPS, des jeux ont été achetés, notamment des élastiques, des raquettes de badminton et de ping-pong. La cour a été séparée en deux, avec une zone pour les 7<sup>e</sup> à 11<sup>e</sup> devant le Collège Henchoz, les petits de 1 à 6P et les enfants de l'UAPE dans la seconde zone devant le pavillon primaire et à l'arrière du Collège de Château-d'Oex. Si tout se passe bien, le projet sera suivi ensuite par les écoles satellites. Mme Mottier souligne ensuite que tout le monde entre maintenant à l'avant du Collège Henchoz.
- Mme Blum s'interroge sur le téléphone de l'école. Chaque fois qu'un parent reçoit un appel, c'est le numéro se terminant par 38 38 qui s'affiche. Par conséquent, si l'appel est manqué, il n'y a pas moyen de savoir précisément qui a appelé, on arrive par défaut toujours au secrétariat. Les représentantes de l'école le confirment : il s'agit d'un système central installé par l'Etat de Vaud, qui souvent pose aussi problème aux secrétaires qui ne savent pas qui a cherché à joindre les personnes contactées.
- Mme Strigens informe que du personnel est encore recherché pour la Casbah à la suite du départ de Mme Mott, mais qu'il est espéré avoir quelqu'un de fixe en place au mois de janvier. Les activités pour les jeunes ont été maintenues une fois par mois. Les groupes de l'UAPE sont bien remplis. Le personnel de l'UAPE regrette régulièrement la situation dans les bus TPC et les problèmes récurrents qui s'y passent. Mme Strigens relaie sa crainte d'un accident. M. Berruex confirme que les ceintures ne sont pas obligatoires dans les transports publics et que là aussi, il conviendrait de changer la loi pour pouvoir exiger un changement. Cependant, il rappelle que l'ASIPE a le pouvoir de sanctionner les enfants qui posent des problèmes dans les transports scolaires, mais que pour cela, il faut des faits. C'est possible d'agir lorsqu'on sait quel enfant est impliqué et dans quel transport. Si ce sont juste des discussions entre parents ou des bruits de couloir et que rien n'est remonté à l'ASIPE, c'est difficile d'intervenir. Un chauffeur n'a pas le droit d'exclure un écolier d'un transport.

- Mme Casucci tient à signaler que des vols se produisent à nouveau dans l'établissement, de même que des déprédatations de matériel (coup de couteau dans les sacs d'école). Elle espère qu'il s'agit de cas isolés, mais partage son inquiétude avec le Conseil.

## 8. Date de la prochaine séance

**Mercredi 6 novembre 2024 à 18h00 en salle de travail des élèves.**

Pour le Conseil d'Etablissement de  
l'Etablissement primaire et secondaire  
de Château-d'Oex - Pays-d'Enhaut



Estelle Martin  
Secrétaire